



Atteinte à la pudeur sur le lieu de travail

Par **aniris**, le **13/09/2009** à **14:09**

Bonjour,

Je me permet de vous poser une question qui ne me concerne pas, mais j'espère que vous prendrez le temps d'y répondre.

Voici la situation suivante:

un homme travaille dans une entreprise qui sous-traite pour une autre entreprise plus grosse. Sur son lieu de travail, certains de ses collègues font preuve de fénéantise (mais ce n'est pas ici le problème). Parmi ces collègues, qui, entre autre, s'amusent à chahuter cet homme en question, il y en a un qui l'insulte régulièrement, le traitant de "enculé, petit pédé, petit enculé". De plus ce et ces collègues font souvent des "blagues salasses" et ont des discussions réduites au niveau de la ceinture.

Un jour dans les bureaux collectifs (ces personnes travaillent également en extérieur) un de ces collègues montre son sexe à cet homme et lui dit "suce moi la bite, petit enculé" avant d'exploser de rire...

L'homme en question ne voulant pas réagir avec violence, a lâché un "dégage, pauvre connard!" avant de sortir de la pièce.

Que pensez-vous de cette situation? Est-elle grave?

Pensez-vous qu'elle constitue une atteinte à la pudeur ou une exhibition grave?

Comment est-il possible de réagir?

Faut-il prévenir le supérieur hierarchique (mais qui n'a pas l'air d'être présent, ni très compétent...)? En la présence de la "victime" et de "l'agresseur"? FAire un courrier?

S'agissant de deux hommes, le cas est-il moins grave?